

**SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL
DU 07 AVRIL 2022**

2022-05 ADHESION DU SYDELA A L'ASSOCIATION « FIBOIS »

L'an deux mille vingt et deux, le jeudi sept avril, le Bureau du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 1 avril, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 8

Délégués présents : 8

Votants : 8

Délégués présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président du SYDELA

Monsieur Frédéric DUNET, 1^{er} Vice-Président

Monsieur Patrick BERTIN, 2^{ème} Vice-Président

Monsieur Didier MEYER, 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Maurice BOUHIER, 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Philippe CAILLON, 7^{ème} Vice-Président

Délégués présents par visioconférence :

Monsieur Dominique DAVID, 3^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5^{ème} Vice-Président

Affichage le 07 avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SYDELA,

Considérant que l'Association « FiBois Pays de la Loire » est une association de type loi 1901, dont l'objet est d'agir pour la promotion du bois dans la région Pays de la Loire, autour d'événements professionnels ou grand public et informe sur les tendances, les marchés et les nouveautés du secteur.

Considérant que l'association a notamment mis en place une commission dénommée « Bois énergie » intégrant les collectivités territoriales, les bureaux d'études et divers exploitants, dont le but est de piloter le développement d'une offre innovante « clé en main » pour les collectivités, afin de les inciter à intégrer les matériaux biosourcés dans leurs projets de construction ou de rénovation.

Considérant que le SYDELA souhaite soutenir cette démarche, participer à ladite commission mais également soutenir les divers événements qui pourraient être organisés, en lien avec sa compétence production de réseaux de chaleur mais également avec ses activités de conseils et d'accompagnement des collectivités liées à la maîtrise de l'énergie.

Considérant que le montant de cotisation s'élève à 1 260 €, pour l'année 2022,

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le SYDELA à adhérer, pour 2022, à l'association « FiBois Pays de la Loire » pour un montant de cotisation s'élevant à 1 260 €,**

- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

